

# Département de la Drôme

## Mairie de Châteaudouble

Châteaudouble, le 23 janvier 2020

### PROCES VERBAL COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHATEAUDOUBLE Séance du 22 janvier 2020 à 20h30

Nombre de Conseillers

En exercice **15**

Présents **12**

Votants **12**

*Date de la convocation du Conseil Municipal* : 17 janvier 2020

*Date d'affichage du procès-verbal* : 23 janvier 2020

L'an DEUX MIL VINGT, le vingt-deux janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAUDOUBLE (Drôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **M. François BELLIER**.

*Présents* : MM. **BERGER Alexandre** - **BRESSON Rachel** - **DOUVRE Philippe** - **GRANDOUILLER Michel** - **MANSON Daniel** - **MOULIN Stéphanie** - **MOUTOT Rainier** - **PHILIT Claude** - **REBELO Thierry** - **REVOL Gérard** - **VIGNARD Mireille**

*Absents excusés* : MM. **BOSSON Julie** - **ROUX William** - **STALDER-MEYER Sandrine**

---ooOoo---

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint et l'assemblée désigne comme secrétaire de séance **Madame Mireille VIGNARD**.

#### **1. Approbation du procès-verbal compte rendu de la séance du 19 décembre 2020 :**

Présentation et approbation du procès-verbal compte rendu de la séance du 19 décembre 2019.

#### **2. Plan local d'Urbanisme : Approbation de la modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'urbanisme :**

Monsieur Gérard REVOL, assisté de Monsieur François BELLIER, présente le rapport de présentation de modification simplifiée n° 1 du PLU, établi par le bureau d'études ECO STRATEGIE, après la mise à disposition au public qui a eu lieu du 12 décembre 2019 au 16 janvier 2020 inclus.

#### **Rappel :**

Le projet de modification simplifiée vise à permettre la concrétisation du projet d'urbanisation du secteur des Jayettes (zone AUo), avec :

- la modification de l'OAP concernant le secteur des Jayettes, en matière notamment de programmation de logements, d'organisation des accès et déplacements, du stationnement, de qualité du cadre de vie ;

- pour maintenir un équilibre global sur la diversité des logements, la modification de la programmation de logements prévue dans les OAP concernant le secteur de Chevillon.

Après études, il n'est pas apparu nécessaire d'apporter des ajustements au règlement écrit de la zone AUo.

Au regard de ces exigences, un nouveau projet a été proposé par l'aménageur. Ce projet est acceptable et répond aux objectifs communaux. Il reste toutefois non réalisable au regard des OAP actuelles sur certains points.

Le traitement de ces points de blocage implique :

- l'évolution de la programmation de logements, avec l'introduction d'une portion de lots libres / logements individuels (maximum de 6 logements individuels) et en conséquence l'évolution des formes alternatives (6 à 8 logements intermédiaires, 6 à 8 logements collectifs), pour un total maintenu à 18-22 logements, et une densité moyenne conservée (22 à 27 logements/ha) ;

- une organisation de la voirie davantage en partie centrale, avec une desserte du coeur d'îlot ;

- une évolution en matière d'organisation du stationnement, au regard des formes d'habitat prévues (combinaison d'une poche de stationnement mutualisée au sud-est, et de places le long de la voie de desserte, ainsi que de capacités individuelles) ;

Ce qui implique pour l'OAP de Chevillon : une modification des typologies d'habitat prévu dans le PADD.

#### **Phase administrative :**

**La consultation au cas par cas de l'Autorité Environnementale** : le projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Châteaudouble a fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas auprès de l'Autorité Environnementale. La décision de cette dernière, ne soumettant pas le projet de modification simplifiée n°1 du PLU à évaluation environnementale.

**La notification du projet de modification simplifiée aux personnes publiques associées** : Le dossier de modification simplifiée a été notifié, avant mise à disposition du public, à l'ensemble des personnes publiques associées qui ont ainsi pu formuler leurs avis favorables.

**Mise à disposition du public :** La mise à disposition du public s'est déroulée du 12 Décembre 2019 au 16 Janvier 2020 inclus.

Quatre contributions écrites ont été formulées dans ce cadre.

- Trois portent sur l'évolution de l'équilibre des typologies de logements entre les secteurs d'OAP Les Jayettes et Chevillon.

- Une requête porte sur l'opposition au projet de construction de logements aux Jayettes qui pénaliserait à l'avenir l'exploitation agricole des terrains voisins au Nord.

### **Conclusion :**

Le projet de modification simplifiée du PLU de Châteaudouble vise à permettre la concrétisation du projet de développement du village sur le secteur des Jayettes.

Il s'agit d'apporter des ajustements au dossier de PLU au regard du projet envisagé, tout en veillant à respecter les exigences communales. Ces ajustements portent uniquement sur les OAP. Pour permettre le projet, sont ainsi retravaillées la programmation de logements (avec l'introduction de lots libres / logements individuels, à volume total de logements constant), et l'organisation des voiries et du stationnement.

Le respect de l'équilibre fixé par le PADD en matière de diversification des typologies de logements a nécessité de reconsidérer également la programmation prévue sur le site d'OAP de Chevillon, pour aboutir à une production globale de logements qui reste équilibrée. Il convient de rappeler que la zone à urbaniser de Chevillon reste non opérationnelle (zone AU fermée), et nécessitera une procédure d'évolution du PLU pour être ouverte à l'urbanisation.

Le Conseil Municipal est sollicité à se prononcer sur ce rapport.

**Adopté à l'unanimité :** une délibération sera prise.

### **3. Valence Romans Agglo : convention ADS portant sur l'instruction des autorisations d'occupation et d'utilisation du sol :**

Monsieur le Maire rappelle qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la commune avait confié au service commun ADS de l'agglomération de Valence Romans Agglo, l'instruction de tous les dossiers d'urbanisme.

A la suite d'un travail de réflexion commun entre les élus, les agents des communes et le service ADS, il a été validé des évolutions pour optimiser la collaboration entre les communes et le service instructeur ainsi qu'une modification des modalités de la participation financière des communes (une part fixe de 20% en fonction de la population et une part variable de 80% en fonction du nombre d'actes déposés).

De ce fait, il convient d'approuver et de signer une nouvelle convention ADS portant sur l'instruction des autorisations d'occupation et d'utilisation du sol.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la nouvelle convention.

**Adopté :** une délibération sera prise.

### **4. Trésorerie de Valence Romans Agglo : Autorisation permanente et générale de poursuites :**

Monsieur le Maire fait part du courrier de Monsieur Jacques SUSCILLON, notre nouveau trésorier à la suite de la fermeture de la Trésorerie de Chabeuil, en remplacement de Monsieur Bernard CUIILLERIER, dans lequel il sollicite l'autorisation générale et permanente de poursuites pour le recouvrement des créances pour la Commune de Châteaudouble. Monsieur le Maire demande aux membres présents de bien vouloir se prononcer sur la demande d'autorisation permanente de poursuites. Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles R 1617-4, L 1615-5 et R 2342-4, vu le décret n° 2009-125 du 3 février 2009 relatif à l'autorisation préalable des poursuites pour le recouvrement des produits locaux, et vu la nécessité pour la collectivité de délivrer une telle autorisation permettant au comptable de poursuivre les redevables pour obtenir le recouvrement de créances locales, le Conseil Municipal décide de donner à Monsieur Jacques SUSCILLON, le trésorier, une autorisation permanente de poursuites pour la mise en œuvre d'oppositions à tiers détenteur et de saisies.

**Adopté :** une délibération sera prise.

### **5. Approbation des statuts du Syndicat Mixte Ouvert « Agence de Gestion et Développement Informatique (A.G.E.D.I) » :**

La commune adhère au Syndicat Intercommunal A.G.E.D.I qui propose une gamme complète de logiciels répondant aux différentes normes et de nombreuses applications WEB permettant une bonne organisation pour notre collectivité.

Le syndicat est actuellement un syndicat mixte fermé et va passer en Syndicat Mixte Ouvert. Cette modification statutaire entrainera un certain nombre de changements dans le fonctionnement de la structure, notamment concernant le renouvellement de ses instances dirigeantes.

Le conseil municipal prend acte et autorise le maire à effectuer les démarches nécessaires pour valider les nouveaux statuts du Syndicat informatique A.G.E.D.I.

**Adopté :** une délibération sera prise.

## 6. **Tarification 2020 :**

Monsieur le Maire rappelle la tarification appliquée sur la commune pour l'année 2019 et sollicite le conseil municipal sur celle-ci.

### **Location des salles municipales :**

	Caution	Période du 15 avril au 14 octobre	Période du 15 octobre au 14 avril
Salle des fêtes	230 €	100 €	150 €
Salle Polyvalente	100 €	50 €	70 €

### **Concessions cimetièrè :**

Perpétuelle 1 place 300 €

Trentenaire 1 place 150 €

### **Columbarium :**

Perpétuelle 1 case 300 €

Trentenaire 1 place 150 €

Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les tarifs ci-dessus.

**Adopté :** une délibération sera prise.

### **Compétence Valence Romans Agglo :**

#### **Pour rappel tarif de l'eau (tarif HT) :**

Part fixe : 45 €

Prix du m<sup>3</sup> : 0.68 €.

#### **Pour rappel tarif de l'assainissement (tarif HT) :**

Part fixe : 40 €

Prix du m<sup>3</sup> : 0.50 €.

## 7. **Site Internet Mairie (JIMDO) :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'abonnement au site JIMDO (hébergement + nom de domaine [chateaudouble26.fr](http://chateaudouble26.fr) + outil de gestion du site internet) pour un montant de 78 €/an et précise que celui-ci a récemment été augmenté à 96 €/an.

Le conseil municipal considérant la nécessité de poursuivre l'abonnement du site internet prend acte de l'augmentation.

## 8. **Présentation du compte administratif et des restes à réaliser « budget commune » et du compte administratif « budget eau » :**

Monsieur le Maire fait part des dépenses et des recettes inscrites sur le compte administratif des budgets « COMMUNE » et « EAU » ainsi que de l'état des Restes à Réaliser sur le budget « COMMUNE ».

Il précise qu'ils seront votés lors du prochain conseil municipal.

Le Conseil prend acte des dépenses et des recettes.

## 9. **Questions diverses :**

### ➤ **Point sur les travaux :**

- La bibliothèque : les travaux progressent conformément au planning prévu (Aménagement intérieur)

Il est prévu de rencontrer les bénévoles le mardi 28 janvier 2020, les associations communales le 11 février 2020 et de faire une réunion publique le 18 février 2020.

- La salle des fêtes : les travaux ont commencé (déconstruction de l'ensemble)

➤ **Service « Archives » de Valence Romans Agglo :** Une intervention régulière de 2 journées par an a été retenue. Cependant il serait nécessaire de rajouter un temps exceptionnel d'établissement du récolement des fonds de 6 jours. Il est décidé d'échelonner l'intervention sur deux années, 3 journées supplémentaires en 2020 et 3 autres en 2021.

➤ **Chemin de peintres :** La commune est sollicitée par des Artistes. Une réunion, avec la commission, se fera sous quinze jours.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h20.

**Le prochain Conseil Municipal est prévu le 26 février 2020 à 20h30**